

« *Trophée Environnement Jeunesse* » *Lettre de cadrage*

Claude BOLOT a souhaité que son gouvernorat soit placé sous le signe de l'environnement, un des axes stratégiques du ROTARY et surtout un thème porteur et fédérateur.

Cette action doit nous servir de base de communication auprès des jeunes et des communautés éducatives

Cette lettre de cadrage est rédigée à la demande des participants aux différentes réunions organisées dans les 7 secteurs du district 1680.

Le trophée sera ouvert à **tous les collèges publics ou privés.**

L'action présentée sera réalisée par une ou plusieurs classes, par un groupe d'élèves, voire par l'ensemble de l'établissement.

Maintenant que nous avons notre public et notre action, comment allons-nous nous démarrer ?

Ce que nous avons déjà fait :

Madame la Rectrice de Besançon et Monsieur le Recteur de Strasbourg nous ont reçus et ont validé notre projet officialisé par la **présence des logos des académies sur le document de présentation.**

Comment allons-nous procéder ?

1. Chaque club nommera un « **référént environnement** » qui ne sera pas obligatoirement un « **spécialiste** » du **développement durable** dont les coordonnées seront transmises à Jacques Keller ou Jean-Luc Gorgol.
2. Choisir un ou plusieurs collèges du secteur (<http://edd.ac-besancon.fr/labellisation-e3d/>).

Dans les villes où il y a plusieurs collèges l'ADG organisera une rencontre en septembre afin d'éviter les doublons.

Quand prendre contact avec les collèges ?

3. Attendre le message officiel du Gouverneur que vous recevrez fin septembre.
4. Prendre contact avec le ou la principale du collège choisi après ce message. Surtout ne rien communiquer à d'autre personnel avant le chef de l'établissement
5. Dans les collèges on parlera plus de Développement Durable que d'environnement.
6. Lors du rendez-vous avec le chef d'établissement le référént environnement du club sera accompagné par le président afin de donner une dimension officielle à la rencontre.
7. Dans chaque collège il existe un référént EDD (Education Développement Durable) avec qui vous serez mis en relation.

Lors de l'entretien :

La grande majorité des collèges n'ont pas attendu le Rotary pour s'engager dans le développement durable

Ce sera également l'occasion de proposer aux chefs d'établissements une présentation aux élèves et aux personnels du collège des actions du Rotary et de son engagement auprès des jeunes (Un power-point de présentation est en cours et vous sera transmis dans les meilleurs délais).

Chaque candidature fera l'objet d'un formulaire d'inscription qui pourra être recueilli au plus tard en mars 2025, accompagné d'une autorisation de droit à l'image indispensable pour valoriser les actions sur les réseaux sociaux (page Facebook du district Rotary, du Rotaract et des clubs).

Et avec quelles actions ?

Nous ne proposerons pas d'actions, celles-ci doivent rester celles imaginées et initiées par les élèves.

Rôle du référent environnement du club :

Le référent environnement du club prendra contact très régulièrement en début d'année avec les personnels qui encadrent l'action des élèves.

Le référent mettra à disposition des élèves ses compétences propres ou celles d'autres membres du club au service de l'action des élèves.

Il invitera les élèves et leur encadrant à une ou plusieurs réunions de clubs pour exposer leur action et son évolution.

Le rôle du « référent environnement » sera prépondérant, non seulement il sera l'initiateur de l'engagement des collèves, mais il en suivra le déroulement en collaboration avec le référent du collège.

Observations diverses :

8. Ne pas imposer d'actions aux élèves, elles doivent rester de leur initiative
9. Eviter l'utilisation du mot « écologie » qui pourrait avoir une connotation politique
10. Le thème du climat peut être anxiogène pour les jeunes, notre discours devra être positif, constructif, optimiste et pragmatique.
11. Chaque club peut, s'il le souhaite, financer l'action du collève
12. Une convention entre collève et le club vous sera transmise en septembre.
13. Cette action est pérenne sur plusieurs années.

La remise des dossiers :

Chaque groupe participant remettra au club parrain pour le **25 avril 2025** au plus tard, que l'action présentée soit terminée ou non, un dossier comportant :

- Une fiche de présentation de leur collève.
- L'explication écrite de l'action réalisée.
- Une courte vidéo (3mn maximum).
- Tout autre document qui serait jugé utile au jury.

Le palmarès :

Un jury, composé des membres de la commission environnement du district, un représentant du Rotaract et de représentants du rectorat, établira les classements, un par académie.

Les prix :

La proclamation des résultats est prévue fin mai (date à préciser). Elle sera communiquée aux clubs qui se chargeront d'informer les collèves.

6 collèves (3 par académie) seront récompensés par un prix de 1500€ chacun.

Avec obligation au collève d'utiliser cette enveloppe budgétaire en priorité pour l'action lauréate ou une autre action liée au développement durable.

Un diplôme actant de sa participation sera remis à chaque collève engagé.

La remise des récompenses se déroulera le 28 juin 2025 lors de la conférence de district.

Les documents :

Les documents sont et seront disponibles sur le site du district <https://rotary1680.org/fr/content/news/show/20349>

Contacts :

Jacques KELLER : jcqs Keller@orange.fr Portable : 06 07 54 56 14

Jean-Luc GORGOL : gorgol.jean-luc@orange.fr Portable : 06 47 46 22 49

Mobilisons-nous, soyons inventifs !